



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU DIPLÔME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE,  
DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D 212-35 et suivants,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu l'arrêté du 27/04/2007 portant création de la mention Développement de projets, territoires et réseaux du DEJEPS, spécialité Animation socio-éducative ou culturelle ;

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 23/11/2023,

ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup>. - Le diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Animation socio-éducative ou culturelle, mention Développement de projets, territoires et réseaux est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom			Date et lieu de naissance	
DEARA230315	Madame	ATHMANI	Karima	05/02/1980	Vienne
DEARA230316	Monsieur	CUNY	Jonas	21/07/1994	Besançon
DEARA230317	Madame	DANGLA	Cindy	22/07/1984	Orange
DEARA230318	Monsieur	ERRIDO	Medhi	12/12/1990	Lyon 2e
DEARA230319	Madame	FROISSART	Amandine	16/08/1980	Hesdin
DEARA230320	Madame	GERBEX	Mélissa	19/06/1995	Brou-sur-Chantereine
DEARA230321	Monsieur	OLMOS	Jason	16/04/1991	Saint-Priest-en-Jarez
DEARA230322	Madame	SIDO	Aude	20/07/1992	Bourg-en-Bresse
DEARA230323	Madame	VUARCHEX	Marion	27/12/1994	Ambilly

Article 2.- Le recteur de région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 27/11/2023

Pour le recteur de région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes et par délégation,  
le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Bruno FEUTRIER

